

L'ajournement

tions d'invalidité. En fait, s'ils ne le sont pas, je suis persuadé que d'autres ne manquent pas de leur en signaler l'existence.

Mais il en existe tout de même, et je songe notamment au cas de M^{me} Donna Sinclair de Swift Current, en Saskatchewan, une de mes électrices dont je connais bien le problème. Cette femme est âgée de 60 ans; elle a cotisé au Régime de pensions du Canada pendant 11 ans entre 1966 et 1978 ou 1979. Elle a dû quitter son emploi à cause du diabète, maladie qui lui a d'ailleurs valu de perdre ses deux jambes par amputation. Elle n'avait pas su ou n'avait pas compris à l'époque que le Régime de pensions du Canada prévoyait des prestations d'invalidité et qu'elle pouvait s'en prévaloir. Elle en a enfin découvert l'existence grâce à un ami ou à des parents et elle a présenté sa demande en 1987. Évidemment, on lui a répondu que, ne satisfaisant pas au critère de la situation récente, elle n'était pas admissible car, pour l'être, il fallait avoir cotisé pendant cinq des dix dernières années. Elle n'y avait donc pas droit.

• (1810)

Selon moi, il est juste et équitable que les gens dans cette situation qui ont cotisé au Régime de pensions du Canada en travaillant, qui ont dû ensuite quitter leur emploi en raison d'une incapacité et qui ignoraient tout simplement qu'ils avaient droit à une pension d'invalidité puissent toucher une pension de ce genre. Manifestement, il n'y pas de réponse simple à ceci car, sauf erreur, il faudrait modifier la loi. C'est probablement plus complexe du fait que le ministre ne peut corriger la situation d'un seul coup de baguette magique. Si je ne m'abuse, il faut d'abord que les provinces et le gouvernement fédéral s'entendent là-dessus et que bien d'autres conditions soient respectées, j'en suis persuadé.

A ce stade-ci, je n'entends certes pas critiquer le ministre qui, selon moi, est une personne extrêmement compétente et s'exprime fort bien. Cependant, je crains qu'on n'en fasse pas assez dans ce cas-ci. Selon moi, la réponse qu'on m'a donnée en juin est tout à fait insatisfaisante. On m'a signalé alors que j'avais déjà une motion inscrite au *Feuilleton*, sous la rubrique des Affaires émanant des députés, et que, si l'occasion se présentait, on soulèverait la question de nouveau.

Nous savons tous comment les choses se passent en ce qui a trait aux «Affaires émanant des députés». Ma motion pourrait fort bien ne jamais être étudiée. C'est

une question de chance, et je profite donc de l'occasion pour soulever de nouveau la question à la Chambre.

Madame Sinclair n'est pas la seule à être dans ce cas. Je suis au courant d'un autre cas dans ma circonscription, et d'autres députés de tous les côtés m'ont parlé de cas semblables dans leur circonscription également. Il est manifeste que dans toutes les circonscriptions il y a deux, trois ou quatre cas de ce genre. Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Selon moi, il s'agit là d'une situation sur laquelle on doit se pencher, et je tiens donc à dire au ministre et au ministère qu'il conviendrait de trouver une solution aux problèmes de gens comme M^{me} Sinclair qui, à mon avis, respectent toutes les règles, mais ignoraient qu'ils avaient droit à une pension d'invalidité.

Nous cherchons à obtenir aujourd'hui qu'on examine le cas. Je dois féliciter mon collègue, le président du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, M. Halliday, car il m'a répondu et m'a signalé que le comité allait examiner certains aspects du Régime de pensions du Canada et qu'il avait entrepris d'étudier les facteurs économiques à considérer dans l'intégration des personnes handicapées dans notre société. Si l'occasion nous en est donnée, nous présenterons certes des instances à son comité et à lui-même. Je le remercie de l'intérêt qu'il porte à la question.

À mon avis, les deux ordres de gouvernement, le gouvernement fédéral et les provinces, doivent se pencher sur la question. J'espère sincèrement que dans un avenir pas trop lointain cette question pourra faire l'objet de discussions entre les deux ordres de gouvernement, afin de déterminer s'il est possible de modifier le Régime de pensions du Canada.

En terminant, je suis heureux des réponses que j'ai reçues dans cette enceinte, mais je pense qu'il faut davantage un signe que le gouvernement est prêt à faire preuve de compassion, qu'il se préoccupe de la question et, par-dessus tout, qu'il est disposé à remédier à la situation. Il s'agit en l'occurrence de gens méritants qui sont dans le besoin et on doit, selon moi, répondre à ce besoin.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre aux préoccupations exprimées par le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia au sujet du critère de participation récente auquel sont assujetties les personnes qui demandent des prestations d'invalidité du RPC.